ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coup de pouce vélo

Question écrite n° 37632

Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge Mme la ministre de la transition écologique sur le dispositif « coup de pouce vélo ». Cette aide de 50 euros permet de couvrir les frais de réparation ou de remise en état d'un vélo pour inciter les Français à se remettre en selle. Ce dispositif doit prendre fin au 31 mars 2021. Face à l'engouement des Français pour bénéficier de cette aide, il lui demande si le Gouvernement compte repousser la fin de validité au-delà du 31 mars 2021.

Texte de la réponse

L'opération « coup de pouce vélo » a été engagée en mai 2020 dans la perspective de la reprise d'activité après le confinement. Il s'agissait de proposer aux français une solution de transport accessible et adaptée au contexte sanitaire. Cette opération avait pour objectif initial d'inciter 300 000 cyclistes à sortir leur vélo inutilisable pour pouvoir se déplacer autrement en sécurité, et d'accélérer ainsi la dynamique engagée par ailleurs dans le cadre du plan vélo. L'opération « coup de pouce vélo » a de fait connu un grand succès populaire. Entre le 11 mai et le 31 mars, près de 2 millions de vélos ont été réparés, 19 000 cyclistes accompagnés dans un stage de remise en selle, et 15 000 places de stationnement vélo temporaires installées, puisque ces trois types d'intervention étaient pris en charge. Le dispositif a effectivement pris fin le 31 mars après avoir été prolongé par deux fois. Celui-ci a pleinement rempli ses objectifs de remettre en selle de très nombreux français à l'occasion du déconfinement.

Données clés

Auteur : M. Michel Herbillon
Circonscription : Val-de-Marne (8e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37632
Rubrique : Cycles et motocycles
Ministère interrogé : Transition écologique
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 mars 2021, page 2772
Réponse publiée au JO le : 14 décembre 2021, page 8926